



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

**PROJET D'APPUI A UNE GOUVERNANCE CARCERALE  
BASEE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN  
(PAGOC)**

**APPEL A CONSULTATION POUR UNE ETUDE DE  
FAISABILITE SUR LES PEINES ALTERNATIVES AU  
CAMEROUN**

**TERMES DE REFERENCE**

**FEVRIER 2026**



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

<b>Nom du commanditaire</b>	AVOCATS SANS FRONTIERES France (ASF France)
<b>Adresse</b>	3 <sup>e</sup> étage immeuble YOOLEARN, 24 Avenue du 29 Août 1940 Tsinga – Yaoundé
<b>Téléphone</b>	+237 673895392 +237 687619848
<b>E-mail de contact</b>	<a href="mailto:cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org">cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org</a>
<b>Partenaires de mise en œuvre du projet</b>	Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH) Research Institute for Development (RIDEV)
<b>Partenaires financiers</b>	Délégation de l'Union Européenne au Cameroun Fond de dotation du Barreau de Paris Solidarité
<b>Période de mise en œuvre du projet</b>	Avril 2024 – Septembre 2027 (soit 42 mois)
<b>Budget de l'offre</b>	30 000 €
<b>Durée estimée de la mission</b>	50 jours
<b>Zone cible</b>	Yaoundé, Douala, Buea, Bamenda, Bafoussam, Garoua, Maroua
<b>Date limite de dépôt des offres</b>	1 <sup>er</sup> Mars 2026 à 23h59 GMT+1
<b>Courriel de candidature</b>	<a href="mailto:recrutements@avocatssansfrontieres-france.org">recrutements@avocatssansfrontieres-france.org</a>



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

## I. CONTEXTE GENERAL

Le Cameroun compte 76 établissements pénitentiaires et dispose d'un cadre législatif protecteur des droits humains, ancré dans la constitution de 1996 et soutenu par la ratification de diverses conventions internationales. Malgré la construction de nouvelles prisons, la rénovation des infrastructures existantes et les initiatives pour accélérer les procédures judiciaires, de nombreux défis restent encore à relever.

En effet, les prisons camerounaises souffrent d'une surpopulation chronique (178%), avec des taux d'occupation approchant les 500%. Cette situation est notamment due à la détention provisoire prolongée, représentant 58% des détenus, incarcérés parfois pendant plusieurs années en attendant leur procès. Les détenus les plus vulnérables en sont les principales victimes et ont un accès limité à une assistance judiciaire adéquate.

Dans ce contexte, Avocats Sans Frontières France (ASF France), le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (ONG RECODH) et le Research Institute for Development (RIDEV) ont bénéficié d'un appui financier de l'Union Européenne, pour mettre conjointement en œuvre le **Projet d'Appui à une Gouvernance Carcérale basée sur les droits humains au Cameroun (PAGOC)**, dans le but de contribuer à la consolidation d'une gouvernance carcérale et judiciaire sensible aux droits humains et à la protection des personnes en détention, notamment les détenus les plus vulnérables.

Le consortium ASF France / ONG RECODH / RIDEV ambitionne de mettre en place une dynamique participative et inclusive mobilisant toutes les parties prenantes afin d'améliorer l'accès à la justice des détenus vulnérables, leurs conditions de détention et leur réinsertion socio-professionnelle. Ce projet est constitué de 4 axes principaux d'intervention :

- 1- Le renforcement de capacités des avocats et des acteurs de la chaîne pénale dont cette formation est partie intégrante ;
- 2- La prise en charge juridique et holistique de 220 détenus jusqu'à leur réinsertion et le financement de micro-projets pour la promotion et la protection des personnes privées de liberté ;
- 3- La mise en place de groupes de travail et d'étude sur la détention au Cameroun dont une cartographie des acteurs intervenant dans le milieu carcéral et la création d'un observatoire pluri-acteurs sur les conditions de détention dans les prisons camerounaises
- 4- Le plaidoyer pour la mise en place effective des peines alternatives à la prison

L'étude de faisabilité s'inscrit dans le quatrième axe du projet. Dans un contexte où le recours à la détention, y compris les infractions mineures, est quasi-systématique, la promotion des peines alternatives apparaît comme un outil de désengorgement des prisons. Ces mesures visent à offrir des alternatives crédibles à l'incarcération, notamment pour les infractions mineures, et à la



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

promotion de la réinsertion. Cependant, dans les faits, les décrets d'application de l'article 18-1 (de la loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant code pénal) relatif aux peines alternatives n'ont pas vu le jour et les peines alternatives sont rarement prononcées. De ce fait, une étude de faisabilité sur les peines alternatives permettra de définir les lignes directrices et de proposer une feuille de route pour leur mise en place efficace.

## II. CADRE DE LA MISSION

### a) Justification de la mission

En 2016, suite à la réforme du Code Pénale, le Cameroun introduit deux nouvelles sanctions non privatives de liberté pour des peines inférieures à deux ans : les travaux d'intérêt général (TIG) et la sanction-réparation. L'instauration de ces peines alternatives répond à plusieurs objectifs : désengorger les prisons et permettre une détention dans des conditions décentes, faciliter la réinsertion sociale et sociétale des personnes prévenues ou condamnées, réduire les coûts liés à l'incarcération ou encore limiter la fonction punitive de la détention pour les personnes condamnées à des crimes. Néanmoins, faute de publication par le gouvernement d'un décret d'application précisant ses modalités, la mise en œuvre des peines alternatives n'est pas effective.

En décembre 2021, conscients des impacts positifs des peines alternatives, ASF France, ASF Cameroun et le RECODH ont organisé un colloque national sur « les défis de l'accès à la justice et de la mise en place des peines alternatives au Cameroun ». Ce séminaire a mis en lumière les enjeux sur les peines alternatives, dont le besoin d'appropriation et de formation des acteurs de la chaîne pénale, d'un plaidoyer collectif de la société civile, d'un dialogue avec les ministères, de structures et d'infrastructures spécifiques à la mise en œuvre des peines alternatives, d'une réorganisation de l'appareil pénitentiaire et judiciaire pour l'opérationnalisation et le suivi de ces peines, de financement de ces sanctions innovantes et d'élargissement de la notion de « peines alternatives ».

En 2024, à la faveur d'une nouvelle initiative (le projet PAGOC), les partenaires ont souhaité aller plus loin dans leur contribution à la mise en place effective des peines alternatives en en faisant un pilier de leur projet. En mettant en place une étude de faisabilité sur les peines alternatives, ils ont la volonté de se doter de moyens opérationnels et réalistes pour rendre applicables les peines alternatives au Cameroun.



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

## b) Objectif général de la mission

L'objectif de cette étude est **d'analyser les éléments facilitants et/ou entravants l'opérationnalisation des peines alternatives et de proposer une feuille de route pour leur mise en place effective.**

Ainsi, cette étude de faisabilité n'a pas pour vocation simple de faire un état des lieux des lois et applications existantes en matière de droit sur les peines alternatives au Cameroun, mais de faire une analyse approfondie du processus d'introduction des peines alternatives et des blocages juridiques, institutionnels, sociaux, culturels et économiques actuels pour sa mise en application. Cette analyse approfondie devra permettre de développer un plan d'action opérationnel de court et de long terme sur l'application des peines alternatives au Cameroun.

## c) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques permettent de structurer les axes d'intervention :

- Identifier des pratiques existantes et des initiatives similaires en matière de peines alternatives ;
- Analyser les forces et les faiblesses du cadre juridique et institutionnel actuel qui encadre les peines alternatives au Cameroun ;
- Déterminer les obstacles (juridiques, institutionnels, socioculturels, économiques, opérationnels) à leur mise en œuvre effective ;
- Evaluer le niveau de connaissance, la perception et l'acceptabilité des peines alternatives auprès des acteurs de la chaîne pénale, des OSC et du grand public ;
- Analyser les besoins pour permettre la mise en place des peines alternatives, notamment (mais pas seulement) en termes de structuration de l'action publique, de formation des acteurs de la chaîne pénale, de financement des peines, de communication au grand public, d'espace de concertation et de régulation ;
- Proposer des recommandations opérationnelles et réalistes, des actions pilotes réalisables sur du court et du long terme et un plan de mise en œuvre progressive des peines alternatives ;
- Présenter une stratégie pour mettre en place les peines alternatives déjà inscrites dans le code pénal mais également de nouvelles peines alternatives au Cameroun, au-delà des travaux d'intérêt général (TIG) et de la sanction-réparation ;
- Proposer des outils de suivi du plaidoyer fondée sur les recommandations de l'étude, visant à soutenir le dialogue avec les autorités et les acteurs de la chaîne pénale en vue de la mise en œuvre effective des peines alternatives.
- Participer aux réunions mensuelles du comité scientifique et présenter les résultats de l'étude lors du colloque national sur les peines alternatives.



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

#### d) Méthodologie

L'étude sera réalisée par des consultants externes, sous la supervision de l'équipe de coordination du projet PAGOC. La mission reposera sur une approche méthodologique pluridisciplinaire, participative et progressive, combinant analyse documentaire, enquêtes qualitatives et quantitatives et consultations multi-acteurs.

La conduite de l'étude peut être confrontée à des risques liés à la disponibilité des acteurs, à des réticences institutionnelles ou à des contraintes sécuritaires et logistiques. Les consultants doivent prendre en considération ces risques dans leur proposition et proposer un plan d'atténuation de ces risques.

Les consultants sont invités à proposer une méthodologie adaptée à la mission et aux objectifs dans leur offre technique. Pour orienter leur travail, voici une proposition de construction méthodologique souhaitée :

Analyse documentaire : Analyse approfondie du cadre juridique, institutionnel et stratégique relatif aux peines alternatives, notamment les rapports, les études et les publications produits par les institutions nationales et internationales, les organisations de la société civile et les chercheurs et universitaires.

Cartographie des acteurs et des initiatives existantes : Identification des acteurs clés œuvrant ou pouvant œuvrer pour la promotion et l'application des peines alternatives, notamment les acteurs de la chaîne pénale, les OSC ou encore les acteurs de la réinsertion. Identification des initiatives existantes, formelles ou informelles, pouvant s'apparenter à des mécanismes de peines alternatives, de mesures alternatives ou de justice réparatrice.

Enquêtes de terrain et consultations qualitatives : Entretiens semi-directifs, focus groups et questionnaires d'un échantillon représentatif d'acteurs concernés par les peines alternatives pour identifier les freins juridiques, institutionnels, socioculturels et opérationnels et recueillir les perceptions et représentations des peines alternatives.

Analyse transversale des obstacles et leviers : Analyse croisée des obstacles et leviers à la mise en œuvre des peines alternatives et des enjeux, notamment (mais pas seulement) de financement, de coordination interinstitutionnelle, de formation des acteurs, de communication au grand public et de suivi.

Élaboration de recommandations et d'une feuille de route opérationnelle : Elaboration de recommandations opérationnelles, réalistes et hiérarchisées, d'actions pilotes pouvant être mises en œuvre à court terme, d'une feuille de route progressive pour la mise en place effective

des peines alternatives et d'une stratégie pour l'introduction et l'expérimentation de nouvelles formes de peines alternatives.

Restitution et validation des résultats : Suivi des résultats par l'équipe de coordination du projet, les partenaires et le comité scientifique sur les peines alternatives. Restitution provisoire sous forme d'atelier impliquant les parties prenantes clés. Restitution finale lors du colloque national sur les peines alternatives en juillet 2026.

e) Durée de la mission

Cette étude se déroulera du 10 avril 2026 mars au 10 juillet 2026 pour une durée estimée de 50 jours ouvrées. Les consultants devront participés au colloque national sur les peines alternatives début juillet 2026.

Voici un calendrier indicatif de la mission :

Phase	Calendrier
Lancement Appel d'Offre	02 Février 2026
Date limite de candidature	1 <sup>er</sup> Mars 2026
Début de la mission	10 Avril 2026
Atelier de restitution du rapport provisoire	23 Juin 2026
Validation rapport final	30 juin 2026
Colloque	Début juillet 2026

Les consultants devront préciser les étapes et les jours de travail dédiés à chacune des étapes dans leur offre technique au travers d'un chronogramme.

f) Livrables

Un **note de cadrage** qui est une version ajustée et précisée de l'offre technique du planning de la mission. Elle devra être présentée après la phase d'analyse documentaire et de recontextualisation de l'étude. Elle doit permettre de préciser la compréhension de la mission, l'approche méthodologique dont l'échantillonnage, la répartition et la planification des entretiens et des focus group ainsi que les outils de collecte et d'analyse dont les questionnaires et un plan d'analyse. Ce rapport de démarrage sera discuté et approuvé lors d'une réunion organisée entre le consultant et les acteurs engagés dans le suivi de l'étude (comité scientifique, équipe de coordination, partenaires, pôle expertise d'ASF France).

Un **rapport final provisoire de l'étude** qui sera soumis à la fin de la phase d'analyse et présenté au cours d'un atelier de restitution provisoire prévu spécialement à cet effet afin de recueillir les



observations et de favoriser l'appropriation des recommandations par les parties prenantes. Ce rapport mettra en exergue les résultats issus de l'étude ainsi que les premières conclusions obtenues.

Un **rapport final définitif de l'étude**, intégrant les observations faites lors de l'atelier, devra être disponible dans 7 jours ouvrables suivant la réception des commentaires. Le rapport doit inclure de manière claire et sans ambiguïté l'analyse pluridisciplinaire sur les peines alternatives, un plan d'action pour la mise en place effective des peines alternatives au Cameroun, des propositions d'action pilote à mener sur du court terme et des recommandations concrètes pour une stratégie de long terme. Le rapport final sera présenté lors du colloque national sur les peines alternatives prévu en début juillet 2026.

Un **outil de suivi des recommandations** pour le plaidoyer basé sur les résultats de l'étude, identifiant les messages clés, les cibles institutionnelles, les leviers d'influence et des pistes d'actions de court et moyen terme pour accompagner la mise en œuvre des recommandations.

Un **document de communication synthétique de quatre pages** devra être élaboré afin de présenter de manière accessible les principaux résultats de l'étude. Il servira d'outil de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels et de diffusion auprès d'un large public.

Le **diaporama (PowerPoint) ou le visuel** utilisé pour présenter les résultats de l'étude lors du colloque sur les peines alternatives devra être partagé avec l'équipe de coordination et le comité scientifique au moins deux jours avant l'évènement.

#### g) Suivi de l'étude

Le suivi de l'avancement de l'étude sera dual :

- Le suivi technique de l'étude sera réalisé par l'équipe de coordination du projet PAGOC au Cameroun et appuyé, à distance, par l'équipe du siège d'ASF France à Toulouse et, en présentiel, par les partenaires du projet PAGOC.
- Le suivi scientifique de l'étude sera réalisé par un comité scientifique (en cours de constitution). Ce comité aura à la fois la responsabilité d'organiser le colloque sur les peines alternatives mais également de conseiller les consultants sur les orientations de leur travail. Les consultants devront donc participer aux réunions du comité scientifique entre avril et juin 2026 et présenter leurs résultats lors du colloque sur les peines alternatives.

### III. MODALITES DE CANDIDATURE

#### a) Qualifications / Profils

La mission sera confiée à une équipe pluridisciplinaire. Les profils suivants sont attendus :

- Diplôme universitaire supérieur (Bac+5 minimum) ou équivalent en droit, sciences humaines et sociales, politiques publiques ou équivalent ;
- Une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans le domaine de la justice pénale, les réformes judiciaires ou pénales, les politiques publiques liées aux droits humains ou à la gouvernance carcérale en Afrique ou dans des contextes similaires ;
- Expérience avérée dans la conduite d'études de faisabilité, d'analyses institutionnelles ou d'élaboration de feuilles de route stratégiques ;
- Capacité à produire des recommandations juridiques concrètes et opérationnelles (réformes, décrets d'application, mécanismes d'exécution) ;
- Bonnes capacités de communication en français et en anglais ;

#### b) Budget

Le budget disponible pour la présente étude est estimé à 30 000€.

#### c) Programmation indicative des phases de la mission

Phase	Principales tâches	Délai
Phase 1	Revue documentaire et cadrage méthodologique de l'étude	5 jours
Phase 2	Analyse documentaire, Cartographie des acteurs, collecte des données, enquêtes de terrain et consultations qualitatives	25 jours
Phase 3	Analyse transversale des obstacles et leviers, élaboration des recommandations et de la feuille de route et restitution du rapport provisoire	18 jours
Phase 4	Restitution du rapport finale en comité restreint et présentation au colloque national sur les peines alternatives	2 jours

d) Evaluation de l'offre

L'évaluation de l'offre se fait sur un total de 100 points. Elle est composée de l'évaluation de l'offre technique (75 points) et de l'offre financière (25 points). Les propositions soumises seront évaluées par le comité de sélection à l'aide d'une méthode d'analyse cumulative.

**a) Proposition technique (75 points)**

- 1) Expériences des consultants applicables à la mission - 20 points
- 2) Cadrage de la méthodologie et du plan de travail proposé aux termes de référence - 40 points
- 3) Qualification et compétences des consultants pour la mission - 15 points

**b) Proposition financière (25 points)**

- 1) Montant de la proposition financière ( $Np = 25 \times Pm / P$ , dans laquelle "Np" est la note de prix, "Pm" est le prix le moins élevé, et "P" le prix de la proposition évaluée) – 10 points
- 2) Cohérence du budget avec la méthodologie proposée – 8 points
- 3) Rationalité et proportionnalité des coûts – 7 points

Les trois meilleures propositions seront retenues pour un entretien de sélection en début mars 2026.

e) Procédure de dépôt de l'offre

Le dossier de soumission sera constitué de :

- Une proposition technique, comprenant la portée du périmètre de l'étude (la compréhension des termes de référence, la méthodologie employée, les risques identifiés et le plan d'atténuation proposé, le calendrier et le plan de travail proposé) ;
- Une proposition financière séparée de l'offre technique, toutes taxes comprises et couvrant les frais de déplacement sur le terrain, de nourriture, d'hébergement, etc. (dont la participation des consultants au colloque) ;
- Les CV des consultants ;
- Trois références de consultations similaires précédemment réalisées (l'envoi d'extraits de travaux passés est un atout).



**PAGOC**

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

Soumettre les offres complètes en français à [recrutements@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:recrutements@avocatssansfrontieres-france.org) en mentionnant en objet : « **PAGOC - Etude de faisabilité pour les peines alternatives** » au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2026 à 23h59 GMT+1.

